

## BILAN DE COMPÉTENCES (BC) FICHE DESCRIPTIVE DE L'ACCOMPAGNEMENT

### Désignation de l'accompagnement / Durée / Dates / Lieux

#### Démarche de bilan de compétences :

- Durée : 24h maximum sur 3 à 6 mois à raison d'un rendez-vous individuel par semaine.
- Sur ou hors temps de travail selon convention.

### Financements possibles

- Employeurs
- OPCO
- CPF

### Objectifs de l'accompagnement

Le centre de bilans répond à sa mission de conseils en proposant la démarche de bilan de compétences, outil de développement qui permet de :

- Faire le point sur le parcours du bénéficiaire pour clarifier sa demande.
- Évaluer son potentiel dans une perspective d'orientation, d'évolution et / ou de mobilité professionnelle dans tous les secteurs.
- Vérifier la faisabilité du projet professionnel et / ou de formation.
- Mobiliser ses capacités d'action dans une dynamique de changement.

Pour :

- Les salariés, en les accompagnant dans leur projet (d'évolution) professionnel et / ou de formation quel que soit le secteur professionnel.
- Les institutions du secteur professionnel, en les accompagnant dans la gestion des compétences, la mobilité interne de leurs salariés.

### Pré-requis nécessaires pour accéder à l'accompagnement

*Aucun prérequis n'est nécessaire*

### Public concerné par l'accompagnement

#### Ce dispositif s'adresse à :

Tout professionnel de tout secteur, salarié ou non.

### Modalités / délais d'accès ou d'inscription à l'accompagnement

- Information lors d'un entretien préalable gratuit, présentant la méthodologie appliquée ainsi que les financements possibles avec les modalités requises :

- Dossier ANFH ou convention tripartite si financement employeur / OPCO.
- Inscription via EDOF si financement CPF via le lien IRTS donné lors de l'entretien préalable.

## Programme détaillé de l'accompagnement

### La démarche comporte 3 phases :

- Phase préliminaire avec analyse de la demande et attentes du bénéficiaire avec définitions des axes de travail, contractualisation et mise en place des modalités.
- Phase d'investigation :
  - o sur soi avec analyse des acquis de l'expérience, du profil personnel (approche tempérament), des valeurs et motivations professionnelles ;
  - o sur l'environnement avec recherche documentaire, entretiens conseils, confrontation pistes au regard du profil.
- Phase de conclusion avec aide à la décision et élaboration des stratégies de mise en œuvre du projet validé, co-rédaction d'une synthèse.

## Moyens pédagogiques et techniques

### Moyens techniques :

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'IRTS dispose :

- De salles de cours équipées d'internet et de vidéoprojecteurs (salles fermées pour garantir la confidentialité des échanges).
- Des salles de cours en modalité hybride (salles fermées pour garantir la confidentialité des échanges).
- D'un CRD (revues, DVD, ouvrages ...).
- D'un espace restauration (mise à disposition de fours micro-ondes).

### Moyens pédagogiques :

Entretiens individuels avec la démarche ADVP : outils spécifiques selon les trois phases de la démarche, MBTI, tests Central Test.

## Moyens d'encadrement

### Les bénéficiaires disposent :

- D'un secrétariat dédié pour les soutenir dans leurs démarches administratives : [caroline.vincendeau@irts-fc.fr](mailto:caroline.vincendeau@irts-fc.fr)
- Les bénéficiaires sont accompagnés par une équipe de conseillers bilans formés à cette démarche : formation à la pratique du bilan de compétences, professionnels de l'insertion, psychologue du travail.
- D'une responsable du centre de bilan qui reçoit les bénéficiaires en entretien préalable et qu'ils peuvent solliciter s'ils rencontrent des difficultés particulières : [lydia.dole@irts-fc.fr](mailto:lydia.dole@irts-fc.fr)
- D'un référent handicap : [referent.handicap@irts-fc.fr](mailto:referent.handicap@irts-fc.fr) à leur disposition dans le cadre de situations particulières.

## Modalités de suivi et d'évaluation de l'accompagnement

- Feuilles d'émargement individuelles à destination des organismes financeurs et le cas échéant des employeurs (uniquement si parties prenantes de la démarche BC du bénéficiaire).
- Programme d'objectifs à co-valider et émarger.
- Questionnaires de satisfaction (dématérialisés) en fin d'accompagnement et à un an.

## Contact

### Responsable de dispositif

Lydia DOLE – [lydia.dole@irts-fc.fr](mailto:lydia.dole@irts-fc.fr)

### Secrétariat

Caroline VINCENDEAU – [caroline.vincendeau@irts-fc.fr](mailto:caroline.vincendeau@irts-fc.fr)

Notre établissement est accessible aux personnes en situation de handicap.

**Référent Handicap :** [referent.handicap@irts-fc.fr](mailto:referent.handicap@irts-fc.fr)

## Informations utiles

Taux de satisfaction à consulter sur notre site internet.

**Frais pédagogiques :**

1608 euros pour 24H d'accompagnement  
Renseignements auprès du secrétariat